



DECISION D_2025_076

**TARIF DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES A
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNEL ET
ELEMENTAIRE**

MR/FB

Je soussigné, Christopher LANGLOIS, Maire de la Ville de Darnétal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-2 alinéa 2,

Vu, la délibération n°2025-029 du Conseil Municipal du 10 mai 2025 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines de ses attributions en application des articles L.2122 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs,

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs des participations des familles à l'accueil périscolaire maternel et élémentaire sont fixés ainsi :

<u>DARNETALAIS</u>	1 séance 7h30-8h45	1 séance 16h15-17h30	1 séance 7h30-8h45 + 16h15-17h30 (dans la même journée)
0 € < QF ≤ 450,99 €	1,57 €	1,74 €	2,97 €
451 € ≤ QF ≤ 1 000,99 €	1,99 €	2,19 €	3,76 €
1 001 € ≤ QF ≤ 1 499,01 €	2,36 €	2,60 €	4,47 €
QF ≥ 1 500 €	2,59 €	2,86 €	4,90 €
<u>HORS COMMUNE</u>			
0 € < QF ≤ 999,99 €	3,15 €	3,47 €	5,96 €
QF ≥ 1 000 €	3,93 €	4,33 €	7,44 €

<u>DARNETALAIS</u>	1 séance 16h15-18h00	1 séance 7h30-8h45 + 16h15-18h00 (dans la même journée)
0 € < QF ≤ 450,99 €	2,42 €	3,59 €
451 € ≤ QF ≤ 1 000,99 €	3,05 €	4,54 €
1 001 € ≤ QF ≤ 1 499,01 €	3,63 €	5,40 €
QF ≥ 1 500 €	4,00 €	5,94 €
<u>HORS COMMUNE</u>		
0 € < QF ≤ 999,99 €	4,85 €	7,21 €
QF ≥ 1 000 €	6,07 €	9,00 €

En cas de retard, l'heure commencée sera payable après facturation par le service Jeunesse au prix de 8 € par enfant.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du SGC de Le Mesnil-Esnard – Grand Quevilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 3 : En vertu de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification (affichage ou publication).

DARNETAL, le 31 octobre 2025



Le Maire,

Christopher LANGLOIS